



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2042

Approbation d'une convention de partenariat entre la Bibliothèque municipale - Ville de Lyon et la direction départementale des services de l'Education Nationale (DSDEN) du Rhône pour le prêt d'œuvres de l'Artothèque aux écoles

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2042 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - VILLE DE LYON ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN) DU RHONE POUR LE PRET D'ŒUVRES DE L'ARTOTHEQUE AUX ECOLES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) se compose d'un réseau de 16 établissements et de bibliobus, couvrant les 9 arrondissements de la Ville.

Service culturel majeur, elle propose à toutes et tous des espaces et des outils pour apprendre, se divertir, affiner sa pensée critique et participer à la vie de la cité.

Au sein de la Bibliothèque municipale, l'Artothèque installée au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de La Part Dieu, dans le département Arts, a pour missions de :

- constituer une collection d'œuvres multiples (sérigraphie, photographie, gravures, films et livres d'artiste(s)...) en prêt pour les publics : les particuliers comme les collectivités (entreprises, associations, écoles...);
- préserver les œuvres achetées pour la conservation, la médiation et autres actions de valorisation ;
- sensibiliser tous les publics à l'art contemporain ;
- soutenir la jeune création, les artistes émergents ;
- former à la lecture d'œuvres, l'histoire de l'art contemporain en s'appuyant sur ses collections.

Pour sa part, la DSDEN a pour mission de favoriser les rencontres des élèves avec des acteurs culturels et les pratiques artistiques et culturelles.

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

La Bibliothèque municipale et la DSDEN souhaitent nouer un partenariat, à même de favoriser l'accès des écoles aux œuvres d'art, dans le cadre de projets thématiques portés par les conseillers pédagogiques.

Dans ce cadre, il est proposé de définir par convention les modalités administratives, techniques et financières concernant la mise à disposition et la circulation des œuvres objet du partenariat, tout au long des projets artistiques.

La Bibliothèque municipale s'engage ainsi à constituer des expositions clés en main (20 œuvres maximum) qui répondent aux demandes des conseillers pédagogiques et des écoles. Le prêt a une durée de 6 mois maximum.

La DSDEN s'engage à faire connaître aux écoles primaires du département du Rhône, la possibilité d'emprunter des œuvres à l'artothèque, à assurer la formation pédagogique des enseignants dans le cadre des missions des conseillers pédagogiques départementaux, à impulser et suivre les projets spécifiques menés dans les classes en lien avec les œuvres empruntées, à participer au choix des œuvres supports de la formation et des projets, en collaboration avec l'Artothèque.

Elle s'engage également à accompagner les écoles dans leurs démarches administratives.

Au démarrage du projet, avant le départ des œuvres de l'Artothèque, chaque école remet aux responsables une fiche de circulation.

Les écoles assurent le transport des œuvres empruntées et couvrent auprès de leurs compagnies d'assurance tous les risques liés au transport et à l'utilisation des œuvres.

Le partenariat est établi pour une durée de 3 ans, renouvelable trois fois pour la même durée.

Vu le projet de convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre la Ville de Lyon –Bibliothèque municipale et la DSDEN est approuvée.
- 2- Le modèle-type de fiche de circulation des œuvres est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer la convention et tous les autres documents afférents et à les exécuter.
- 4- Les dépenses seront inscrites sur l'exercice 2022 et suivants, Programme Culturecom, Opération Animatio, Chapitre 011, notamment imputations 611, 6228.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET